

**MAIRIE D'ECOYEUX**  
**REUNION DU CONSEIL**  
**SEANCE DU 14 JANVIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf janvier à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune d'ECOYEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GILLARD.

Date de convocation du conseil : 09/01/2025

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15

Présents : Mmes COSSON, LAFAYE, CHASSELOUP, DELCROIX, LACROIX,  
BARBRAUD, VETELET  
MM. GILLARD, LIGNÉ, BAIOLA, CAILLAULT,

Absents excusés : M. LAROCHE pouvoir à M. GILLARD,  
M. OUZEAU pouvoir à Mme LAFAYE,  
Mme LE ROUX, pouvoir à M. LIGNÉ,  
M. RAGONNAUD, pouvoir à Mme BARBRAUD.

Mme Isabelle COSSON a été élue secrétaire.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est approuvé

**- Passage au LED de l'éclairage du Stade Municipal (202501D001)**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un nouveau chiffrage concernant le passage au LED du Stade municipal.

Les poteaux ont été vérifiés et ils peuvent recevoir sans problème ces équipements.

Le devis d'un montant de 24 249.83 € est pris en charge à 50% par le Syndicat d'Électrification, ramenant le reste à charge pour la commune à 12 124.91€.

Monsieur le Maire explique que pour financer ce reste à charge différents fonds peuvent-être sollicités comme le fonds d'Aide au Football Amateur.

Monsieur le Maire n'exclut pas de demander une contribution aux communes limitrophes notamment Brizambourg et Saint Hilaire de Villefranche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- De retenir la proposition du SDEER 17,
- De valider le plan de financement présenté
- D'inscrire les dépenses au BP 2025
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

En aparté, Monsieur le Maire donne des explications sur la consommation d'électricité au Stade, en plus du club de Football, une autre association consomme de l'électricité toute l'année.

Cette association doit maintenir des équipements allumés de jour comme de nuit toute l'année et se situe dans un bâtiment qui n'est plus adapté en termes d'isolation.

Monsieur le Maire a demandé au service administratif de préparer une répartition des dépenses dites « fluides » en faveur des associations dans le cadre de l'étude des dossiers de subventions.

## **- Police Municipale Partagée (202401D002)**

Monsieur le Maire, après avoir rappelé la genèse du projet au Conseil Municipal et les nombreux rebondissements de ce projet, présente le projet de Police Municipale Partagée.

Au départ 9 communes étaient intéressées par le projet de Police Partagée, mais en fonction des possibilités de chacune des communes, 3 seulement ont décidé de créer cette Police Municipale Partagée.

Dernièrement, une modification législative permet maintenant de s'affranchir du dernier obstacle qui empêchait la création, la continuité territoriale.

Fort de cette avancée les communes de Chaniers, Burie et Écoyeux ont rencontré le 6 janvier 2025 Monsieur le Sous-Préfet de Saintes.

Monsieur le Sous-Préfet s'est montré enthousiaste à la création de la Police Partagée entre les trois communes et a chargé son secrétariat général de trouver un cadre réglementaire adapté à la situation.

Monsieur le Sous-Préfet note ce renforcement du maillage territorial des Forces de l'Ordre propice à un travail et des échanges de qualités.

Une convention sera établie entre les communes pour entériner les modalités de fonctionnement de cette Police.

Notamment, nous concernant il faudra mettre à disposition un bureau équipé d'une salle d'armes ainsi que de participer à l'achat des biens nécessaires aux missions de cette Police.

Un Policier Municipal sera recruté prochainement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention
- D'inscrire au Budget 2025 les crédits nécessaires à la création d'une annexe de la police municipale partagée dans les locaux de la mairie
- D'inscrire les dépenses nécessaires au fonctionnement de ce service au Budget communal aussi longtemps que la commune sera membre du groupement.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la Police Municipale Partagée

## **Devis divers**

Monsieur le Maire informe que les travaux pour le futur bureau du maire sont bientôt achevés. Son ancien bureau devenant celui des adjoints, Monsieur le Maire laissera le mobilier actuel, il faut donc un bureau avec caissons ainsi qu'une petite table de réunion.

Le bureau coûte 180€ en revanche pour les deux caissons avec tiroirs et la petite table de réunion le devis s'élève à 1155,90€TTC. Le conseil Municipal valide le devis

## **Compte-rendu**

**Le Maire, Pascal GILLARD**, informe que quatre peintres ont contacté la mairie pour organiser une exposition courant octobre. Monsieur le Maire propose que la location de la salle Château Vieux soit proposée en échange d'œuvre(s) pour la Mairie. Le conseil adhère à cette proposition

Monsieur le Maire présente l'appel de cotisation du SDIS d'un montant de 23 481,66€ soit environ 10 % d'augmentation.

Monsieur le Maire informe que la commission Randonnée se réunira prochainement pour finaliser les boucles internes à la demande du service concerné de Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

**La première Adjointe, Isabelle COSSON**, informe que finalement CYCLAD fournira des badges aux Écoziliens pour accéder à la déchetterie de BERCLOUX.

Il faut se rendre sur le site [www.cyclad.org](http://www.cyclad.org) pour faire la demande de badge (expédition sous 2 à 3 mois) en attendant le QR code fourni permettra l'accès à la déchetterie.

En revanche, l'accès des professionnels ne sera plus possible. Les professionnels devront se rendre aux déchetteries qui les acceptent.

L'adjointe informe que la licence IV sera activée lors de l'exposition peinture et termine son intervention en proposant une réunion de la commission fêtes et cérémonies début février

**La troisième Adjointe, Agnès LAFAYE**, informe qu'un festival itinérant sera organisé conjointement avec deux autres communes.

Un chapiteau sera installé sur le petit terrain du 12 au 19 mai 2025.

Deux compagnies normandes se chargeront d'animer cette semaine.

Au programme, des activités pour tous les âges du groupe scolaire, il y aura également un spectacle le vendredi 16 mai sur la commune et le 17 sur la commune de Vénérand.

Concernant le spectacle d'Écoyeux il s'agit d'une soirée cabaret (piano et voix) sur le thème de Nougaro.

Le 13 mai un spectacle sera organisé pour les enfants.

D'un point de vue pratique, le cout pour les communes de Vénérand et d'Écoyeux est de l'ordre de 3 000€. Les repas seront assurés par le service de restauration de Saintes Grandes Rives, l'Agglo.

Monsieur le Maire et sa famille prendra à sa charge l'hébergement de la troupe.

L'adjointe poursuit son intervention en effectuant un compte rendu de la commission tourisme de l'agglomération.

En juin se dérouleront les « Escapades du Fleuve Charente », cette année le bassin Nord sera mis à l'honneur.

A partir de Saint-Vaize, des randonnées pédestre, cycliste et équestre seront mises en place.

Les randonnées à vélo viendront jusqu'à Écoyeux.

En fin de séance un retour sur les vœux est effectué. Les élus ont noté une forte progression de la fréquentation et sont enchantés des échanges avec les administrés.

#### **Séance levée à 20 heures 25**

Le Secrétaire de Séance

Le Président de Séance

Isabelle COSSON

Pascal GILLARD